



ACTUS

URBANISME



Les dates limite pour les démarches administratives sont reportées au plus tard à 2 mois après la fin de l'état d'urgence sanitaire. Les délais de réponse sont interrompus jusqu'à la fin de l'urgence sanitaire.

[EN SAVOIR PLUS](#)

INSCRIPTIONS ENFANTS



Crèches, écoles maternelle ou primaire : anticipez la rentrée en constituant le dossier d'inscription de votre enfant ! Les documents sont disponibles en ligne, et à remettre par voie dématérialisée au Guichet Unique.

[EN SAVOIR PLUS](#)

GARDE D'URGENCE



Les animateurs du service jeunesse de la ville assurent la continuité du service de garde d'urgence pour les enfants des personnels prioritaires pendant les vacances. Cet accueil, assuré par la mairie, est proposé dans le respect des règles sanitaires.

FACTURATION SCOLAIRE



Les prélèvements cantine et périscolaire de mars ont été effectués juste avant le confinement, mais il n'y aura plus de prélèvement avant la reprise de l'école. Un avoir sera alors fait à la reprise pour compenser le paiement complet du mois de mars.

Notez-le !

ATTESTATIONS

Une attestation facile à lire et à comprendre à destination des personnes en situation de handicap est disponible en ligne, ainsi qu'un générateur d'attestations numériques pour tous, à utiliser sur smartphones : [les découvrir](#)

ACTES ADMINISTRATIFS EN LIGNE

Consultez en ligne les arrêtés municipaux et préfectoraux, ainsi que les avis de dépôt et décisions des autorisations d'urbanisme.

[Arrêtés préfectoraux](#)

[Arrêtés municipaux et documents d'urbanisme](#)

RESTEZ INFORMÉS !

Le site et la page facebook de la ville sont actualisés plusieurs fois par jour.

www.cogolin.fr - [ville de Cogolin](#)

COMMERCE NOCTURNE INTERDIT

Un arrêté préfectoral interdit, jusqu'au 15 avril, l'ouverture des commerces entre 21h et 6h, y compris pour la livraison et la vente à emporter.

[EN SAVOIR PLUS](#)

PORT DU MASQUE



- Plusieurs commandes de masques ont été réalisées afin d'équiper le personnel de santé et la population. Ils sont attendus entre le 20 avril et début mai. En attendant, la ville vous recommande de fabriquer ou de faire fabriquer un masque en tissu, à l'aide de tutoriels sur internet.
- La mairie s'organise afin de répondre aux besoins prioritaires, en équipant en masques les commerçants, travailleurs et les personnes fragiles. Vous avez besoin de masques ou souhaitez participer à leur conception ? lpicot@cogolin.fr ou sur Facebook contacter [Laetitia Picot](#) en MP.
- Les auxiliaires de vie des particuliers employeurs peuvent désormais récupérer des masques en pharmacie.

[EN SAVOIR PLUS](#)

VOTRE VILLE

ACCOMPAGNEMENT SOUTIEN AUX AGRICULTEURS



La Chambre d'Agriculture du Var répond à toutes les questions des professionnels de l'agriculture. Mesures d'aides aux exploitations, mesures économiques, sociales, fiscales et bancaires, etc. : [un dossier complet est à votre disposition sur le site.](#)

SOUTIEN AUX TRÈS PETITES ENTREPRISES



Le réseau BGE VAR aide les chefs d'entreprises de petites structures (avec 1 à 5 salariés, micro entreprise) à faire face au ralentissement de l'activité économique. Toutes les aides (d'Etat, Région, banques, Urssaf, Impôt...) sont recensées. Infos au 06 61 03 50 60 - severine.beneglia@acces-conseil.org

SOLIDARITÉ DU MATÉRIEL POUR LE PERSONNEL SOIGNANT



Vous avez des masques, blouses, charlottes, bouteilles d'oxygène ou autre matériel qui pourrait être utile au personnel soignant ? Regroupez les effets que vous avez en votre possession et contactez la Police Municipale au 04 22 47 01 01 qui vous donnera la marche à suivre.

DÉCHETS OUVERTURE DE DÉCHÈTERIES TEMPORAIRES



Les déchèteries de Cavalaire, Sainte-Maxime et Grimaud sont, en alternance, ouvertes aux professionnels du Golfe. Attention, durant la crise sanitaire, aucun passage n'est effectué pour les encombrants. Plus d'infos par mail : contact@cc-golfedesainttropez.fr et sur la page FB : [Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez](#)

VRAIS / FAUX



Il est interdit aux propriétaires d'occuper leurs résidences secondaires : FAUX

Depuis le 4 avril 2020, un arrêté préfectoral interdit aux responsables d'hébergement touristique de recevoir du public. Toutefois, l'hébergement au titre de domicile régulier, l'hébergement d'urgence et l'hébergement pour des besoins professionnels ne sont pas concernés. [Le maire ne peut pas intervenir sur ces derniers cas.](#)



Un centre de dépistage est à votre disposition sur le Golfe : FAUX

... Mais peut-être bientôt VRAI. Il y a une semaine, une demande a été faite dans ce sens par l'Intercommunalité, appuyée par la mairie, auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS). Le complexe des Blaquières, situé à Grimaud, pourrait faire partie de l'un des choix retenus pour accueillir le centre de dépistage.



Le règles du confinement sont globalement respectées : VRAI

La ville étant riche d'habitants et de familles, on pourrait penser le contraire... La police municipale - qui épaula la gendarmerie pour les contrôles - n'a par exemple dressé, mardi 7 avril, que 16 PV pour non-respect du confinement sur 162 piétons et 500 véhicules contrôlés. **Police Municipale : 04 22 47 01 01, Gendarmerie : 17.**